



REPÚBLICA DE ANGOLA
MINISTÉRIO DAS RELAÇÕES EXTERIORES

69^{ème} SESSION DU COMITE EXECUTIF DU PROGRAMME DU HAUT-COMMISSAIRE DES
NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES
DECLARATION DE SON EXCELLENCE L'AMBASSADEUR TÊTE, SECRETAIRE D'ETAT DES
RELATIONS EXTERIEURES DE LA REPUBLIQUE D'ANGOLA

GENEVE, LE 02 OCTOBRE 2018

Excellence Madame la Présidente,
Excellence Filippo Grandi, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés

Honorables Ministres,
Mesdames et Messieurs,

1. Permettez-moi, au nom du Gouvernement de l'Angola et, en mon nom personnel, de vous remercier de l'invitation à participer à cette grande rencontre de travail de réflexion conjointe, visant à l'identification des solutions intégrées, dans le cadre de la coopération entre les Etats Membres. La République d'Angola appui la Déclaration faite par l'Uganda au nom du Groupe Africain.
2. Nous sommes témoins de la plus grande urgence humanitaire de tous les temps et chaque heure qui passe, augmente le nombre des exclus et des nécessiteux. Le phénomène de persécution religieuse et culturelle, bien aussi que, les situations de conflits armés, de caractère politique et économique affectent le monde de forme dévastatrice et met en risque la Paix Mondiale.
3. Nous voudrions affirmer que notre Gouvernement, convaincu de l'urgence nécessité d'une définition claire des conditions et des procédures d'attributions et de perte du Statut de Réfugié en République d'Angola, en considération des obligations internationales dans le cadre de la Législation interne, a approuvé la Loi 10/15 du 17 juin 2018 sur le Droit d'Asile et le Statut de Réfugié, qui a conduit, à l'approbation par Son Excellence Monsieur le Président de la République, **João Manuel Gonçalves Lourenço**, des deux Décrets Présidentiels, notamment, les Lois relatives au Conseil National pour les Réfugiés(CNR) et au Centre des Réfugiés et requérants d'Asile(CARRA), instruments qui contribueront à l'amélioration de la protection et de l'assistance aux Réfugiés et Requéranants d'Asile.

4. La République d'Angola fournit tout son appui au HCR dans sa Mission de protéger les Réfugiés et demandeurs d'Asile, bien comme, la protection et l'assistance, à plus moins 82.833 sujets étrangers de différentes nationalités, parmi lesquels 52.833 réfugiés et 30.000 requérants d'Asile.
5. Il est important de rappeler que depuis l'année 2017, 35.644 réfugiés venant de la Province du Kasai(RDC) ont été enregistrés parmi lesquels 22.428 se trouvent dans la Province de Lunda Norte, dont 13.714 dans le camp de Lóvua et 8.714 dans les communautés de Dundo et qui sont sous contrôle des autorités locales et du HCR et qui ont besoin d'un appui international. Compte-tenu des circonstances particulières, les autorités locales et le HCR continuent à travailler pour s'atteler à la localisation de 13.216 réfugiés.
6. En dépit de la situation financière que le pays traverse, le Gouvernement d'Angola continue à sauvegarder le camp de Réfugiés de Lóvua, à protéger les réfugiés, en leur accordant le droit à la terre pour des activités agricoles, la création de postes de Santé, l'octroi de l'assistance alimentaire et non alimentaire, l'accès à l'éducation, à l'eau, à l'enregistrement des nouveaux nés en Angola, à la préservation de l'environnement, la protection des femmes et des filles contre la violence de genre à travers un centre de conseil des familles.

Excellences,

7. Nous profitons de l'occasion pour lancer, une fois de plus, notre appel à la Communauté Internationale et à toutes les personnes de bonne volonté pour la mobilisation des ressources nécessaires pour que soient repartis les efforts et responsabilités, dans l'assistance et l'appui à ces réfugiés tenant compte de la carence des biens au cours de ces derniers mois suite à la réduction du budget de la part du HCR qui dépend des pays donateurs et des bienfaiteurs.
8. Nous manifestons notre préoccupation pour cette réduction qui pénalise le Continent Africain, en ce moment où, nous croyons, que la Région est fragilisée par de conflits qui créent de situations dramatiques et affectent les droits humains des Réfugiés.

9. La République d'Angola se félicite de l'adoption du Projet Final du Pacte Mondial sur les Réfugiés, lequel, nous l'espérons, sera définitivement adopté par la 73^{ème} Session de l'Assemblée Général des Nations Unies. A notre opinion, la mise en œuvre du Pacte Mondial sur les Réfugiés renforcera la protection des millions de personnes et facilitera l'aide aux pays à revenus moyens et intermédiaires, sujets au risque de conflits, pour mieux faire face aux coûts relatifs à l'accueil des Réfugiés.
10. Je conclus en remerciant l'engagement personnel du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés et de ses Représentants, ainsi que les Gouvernements des Pays d'Asile, qui durant des décennies, ont accueilli et protégé des angolais. Aujourd'hui, nous sommes en terme de « capital humain, une nation riche » mais consciente des problèmes qui affectent les réfugiés dans le monde.

Merci beaucoup pour votre attention.